

## PROCES VERBAL DU 23 NOVEMBRE 2022

**Présents :** Mmes Viviane DUVAL, Colette STELLJES, Nelly BENEDICK, Christine LEGUET, Geneviève MOULINIER,  
Mrs Sébastien BATAILLE, Frédéric MAGNE, Roger EYMERI, Jean-Luc LAMOUREUX, Dominique SAINT AVIT, Nicolas MONNEREAU.

Secrétaire de séance : Mme Geneviève MOULINIER.

Ordre du jour :

Délibération rétrocession d'une concession dans le cimetière communal,  
Délibération ADS pour taxi,  
Délibération changement poteau incendie des Guinots,  
Délibération pour annulation et remplacement de l'emprunt de la maison bleue (changement de taux),  
Délibération pour travaux de voirie sur haricot d'entrée de bourg,  
Délibération pour réfection de la voirie,  
Délibération pour l'achat et la pose d'un poste de contrôle pour le chargeur du tracteur,  
Délibération sur le plan de financement de l'Eglise,  
Délibération pour l'agrandissement de l'atelier,  
Délibération motion de soutien à la viticulture.

La séance débute à 20 h 35.

Le dernier compte rendu est approuvé par tous les élus présents et représentés.

➤ **Délibération pour la rétrocession d'une concession dans le cimetière communal**

Une ancienne administrée qui a quitté la commune, remet à celle-ci la concession dont elle était propriétaire.

Les élus votent POUR à l'unanimité.

➤ **Délibération ADS pour taxi : (autorisation de stationnement).**

Un chauffeur de taxi, a fait une demande pour avoir un espace dédié aux taxis, sur la commune.

Nous devons prendre une délibération pour indiquer que nous n'avons pas de réservation de cette nature. Cette délibération est valable pour 5 ans. Le jour où la commune changera d'avis, il sera le premier sur la liste.

POUR l'autorisation : 0  
CONTRE l'autorisation : 7  
ASTENTION : 4

Il faut prendre un arrêté fixant à ZERO les ADS.

➤ **Délibération pour le changement du poteau d'incendie aux Guinots.**

Nous devons voter le remplacement de ce poteau d'incendie qui était inopérant.

La SOGEDO a fourni un devis pour un montant de 1 797,48 € HT et 2 156,98 € TTC. Elle confirme que cette opération, pour ce prix, sera assortie d'un certificat de débit de pression qu'il conviendra ensuite d'adresser au SDEEG et au SDIS.

Les élus votent POUR à l'unanimité.

➤ **Délibération pour annulation et remplacement de l'emprunt pour la maison bleue, pour changement de taux**

Madame le Maire donne lecture de son courrier à son assurance, en raison d'un oubli qui a été commis, et qui oblige à souscrire un emprunt à un taux plus élevé.

Pour le renouvellement de l'emprunt : 10

Abstention : 1.

➤ **Délibération pour travaux de voirie sur haricot de l'entrée du bourg**

Il convient de refaire le haricot de l'entrée du bourg.

Plusieurs devis nous ont été adressés.

L'entreprise TP Girondins a été retenue avec un prix de 6 043 € H.T. soit 7 251,60 € TTC.

Les élus votent POUR à l'unanimité.

➤ **Délibération pour réfection de voirie**

Entretien des routes :

Cet entretien doit être poursuivi, et chaque année une somme doit être investie à ce chapitre.  
2 entreprises ont été retenues :

- Devis BOUIJAUD : 8 585 € HT soit 10 302 € TTC.

- TP GIRONDINS devis du 20 novembre pour une somme de 22 227,50 € H.T. soit 26 673 € TTC.

Les élus votent POUR à l'unanimité.

Les travaux sont prévus avant la fin de l'année en fonction de la météo.

Entretien des banquettes et fossés :

Sébastien BATAILLE ne participe pas au vote, du fait de sa proximité avec la Sté GEFVAD.

Deux devis sont présentés, pour un prix forfaitaire établi sur 3 journées de travail :

- TOP PRESTATIONS SERVICES : 6 400 € H.T. - 7 680 € TTC  
- GEFVAD : 5 000 € H.T. - 6 000 € TTC

Les élus votent POUR l'entreprise GEFVAD à l'unanimité.

➤ **Délibération pour achat et pose d'un poste de contrôle pour le chargeur du tracteur**

Il s'agit d'un matériel nécessaire pour un meilleur usage du fonctionnement du chargeur du tracteur.

Devis entreprise CONDOT : 2 635 € HT soit 3 162 € TTC.

Les élus votent POUR à l'unanimité.

➤ **Délibération sur le plan de financement pour la rénovation de l'église**

(annule et remplace la délibération du 1er février 2022, suite à la réévaluation des devis).

Mme le Maire rappelle que ce dossier a fait l'accord unanime de l'assemblée lors de la réunion du CM du 1er février 2022 et qu'un dépôt de demande de subventionnement auprès de l'État (DETR) avait été réalisé, dossier auquel il n'avait pas été donné suite du fait des restrictions passées.

Aujourd'hui, réactualisé, le devis représente une dépense globale de 36 843,28 TTC, et un reste à charge pour la commune de 17 351,61 €, dont 3 425,36 € de TVA.

Le dossier sera présenté à la DETR pour subvention.

Les élus votent POUR à l'unanimité.

➤ **Délibération pour l'agrandissement de l'atelier**

Pour mettre à l'abri le matériel, 2 devis ont été présentés.

La superficie de cet agrandissement est de 49,50 m<sup>2</sup>.

- LPM Constructions métalliques aux Salles de Castillon : pour un coût total HT de 10 800 € (comprenant la serrurerie), soit 12 960 € TTC.

- SARL GUEZET de Esclottes (47120) : pour un coût de 8 623,70 € HT soit 10 348,44 € TTC. (Ne mentionne pas la serrurerie).

Les élus votent POUR LPM Constructions métalliques (comprenant la serrurerie), à l'unanimité.

Le permis de construire va être déposé.

➤ **Délibération pour une motion de soutien à la viticulture**

Nous avons reçu du Président du Syndicat Viticole de l'Appellation ENTRE-DEUX-MERS l'adoption par le conseil municipal d'une motion de soutien :

Les élus votent POUR à l'unanimité.

## INFORMATIONS

### **Occupation du domaine public par un administré :**

Il est fait lecture de la lettre d'un administré ayant installé sa terrasse sur le domaine public.

Après consultation du service Juridique de l'Association des Maires de Gironde, l'ensemble du conseil soutient l'enlèvement de la terrasse, en raison de ce que le terrain appartient au domaine public, et que notre accord ferait effet de jurisprudence et pourrait entraîner d'autres réclamations de cette nature.

### **Information gestion camping :**

#### Emplacement n° 21 :

Il a été demandé à la locataire de l'emplacement 21 de démolir une extension attenante à son mobil-home, pour se mettre en conformité avec le règlement du camping, avec une date limite au 30 avril 2023, faute de quoi, le bail ne sera pas renouvelé et elle devra enlever son mobile-home.

#### Emplacement n° 20 :

Si le locataire de l'emplacement n° 24 n'a pas enlevé sa caravane sur l'emplacement n° 20 le 16 décembre, **il lui sera facturé 165 €.**

**Le SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde)** que nous avons sollicité pour l'entretien de l'éclairage public, a rendu son étude.

Après lecture de l'analyse, on estime qu'il convient de monter un dossier pour 2023 afin de se mettre aux normes et d'éviter qu'un contrôle de consommation sur 4 années puisse altérer notre budget.

Une dépense de 261 € a été faite pour programmer les éclairages de Noël afin de montrer que la commune s'inscrit dans les efforts d'économie.

### **Recensement :**

2 personnes participeront au recensement, après avoir suivi une formation.

### **Renouvellement contrat d'agent d'entretien :**

Le contrat a été renouvelé pour **UN AN**.

### **Enquête publique de zonage :**

Suite à l'étude de zonage qui a été faite, il convient de procéder à une enquête publique, afin que la population soit invitée à se prononcer sur cette étude.

### **Fauchage des fossés et des talus :**

Cette année encore l'entreprise BIGLIARDI procède au fauchage des fossés et des talus à l'aide d'une banquetteuse.

Cette opération est indispensable, nous envisageons, pour l'an prochain, l'achat d'une banquetteuse pour être autonome. Nous sommes dans l'attente de devis. Le prix de ce matériel serait de l'ordre de 15 000 €. En moins de 3 ans il serait amorti.

### **Cimetière :**

Nous allons entamer la procédure de reprise de tombe qui se fait maintenant sur 1 an au lieu de 3 ans, sur la partie gauche du cimetière.

Nous avons rencontré une nouvelle société pour la mise en place d'un columbarium...

### **Le Feu d'artifice :**

Il sera tiré le samedi 3 décembre, comme à l'ordinaire depuis les berges de la Dordogne côté LAMOTHE MONTRAVEL. La commune a donné son accord, et le propriétaire du terrain a été informé et a donné son accord. Le terrain sera tondu par des membres du comité des fêtes.

### **Le stade :**

La convention de mise à disposition s'achèvera en juin 2023, fin de la saison.

### **Le repas des anciens et chocolats :**

La distribution des chocolats s'effectuera pour les plus de 70 ans.

Pour les anciens à partir de 65 ans, on organisera un thé dansant avec galette des rois, et une animation, pour le **29 janvier à 15 h.** avec la participation des associations.....

La séance est levée à 23 h 30.